

DOSSIER DE SPONSORING



MARGO GIPPA

Pilote 28 ans

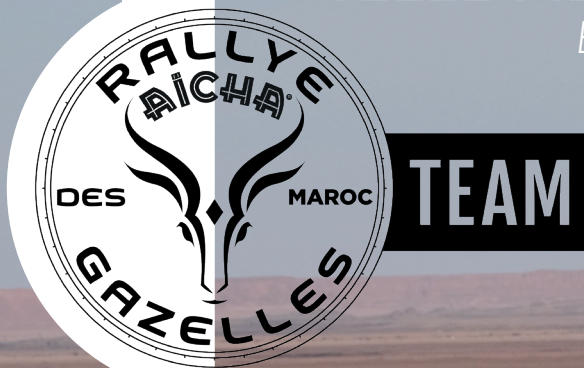
La fille



BETTY GARCIA

Navigatrice 55 ans

La mère



SOUTENEZ L'EQUIPAGE
TELLE MÈRE / TELLE FILLE EN 2024

En catégorie 4x4 tout-terrain



RALLYE RAÏCHA DES GAZELLES

L'AVENTURE

Mère Fille

✪ 2024 ✪

2 0 2 4

12-27 Avril 2024

Le seul Rallye-raid hors-piste féminin

Raidy fox

Association loi 1901

9 rue ampere 69660 collonges-au-mont-d'or

06 80 01 73 47

raidyfox.fr@gmail.com



RIDEBYMARGO

TELLE MÈRE - TELLE FILLE

À peine revenue victorieuse de son premier rallye Aïcha des Gazelles en Avril 2023, Margo, des étoiles plein les yeux, n'a qu'une seule envie ... Repartir en 2024 ! Quand Margo avait annoncé à sa mère l'an dernier qu'elle allait participer à cette aventure incroyable, celle-ci lui avait confié qu'elle rêvait de vivre cette expérience. Il n'a pas fallu longtemps à Margo pour lui proposer de participer au rallye en 2024. Betty, friande d'aventure depuis toujours, a sans aucun doute donné cette étincelle à sa fille. Elle lui a aussi transmis sa passion professionnelle. Aujourd'hui Betty et Margo font déjà équipe en tant que photographe et vidéaste. Une équipe de choc, prête à se faire une place au Rallye Aïcha des Gazelles 2024 grâce à leur complicité et leur facilité à voir la vie toujours du bon côté !



Margo, 28 ans,
Passionnée par les véhicules à 2 roues et 4 roues, Margo est une aventurière dans l'âme.
C'est la pilote de l'équipe.

Betty, 55 ans,
Toujours prête à relever les défis, attentionnées et dévouée, les challenges ne lui font pas peur. Elle prendra le rôle essentiel de la navigatrice afin de guider son équipe vers l'arrivée.

Rallye Aïcha des Gazelles Édition 2023 :

Margo s'est classée :
2ème du générale (190 équipages)
1ère du challenge 1ère participation

Rallye Aïcha des Gazelles Édition 2023 :

Grâce à vous, l'équipage Telle Mère/
Telle Fille va vivre une aventure unique
du 12 au 27 avril 2024 et viser la
première marche du podium !



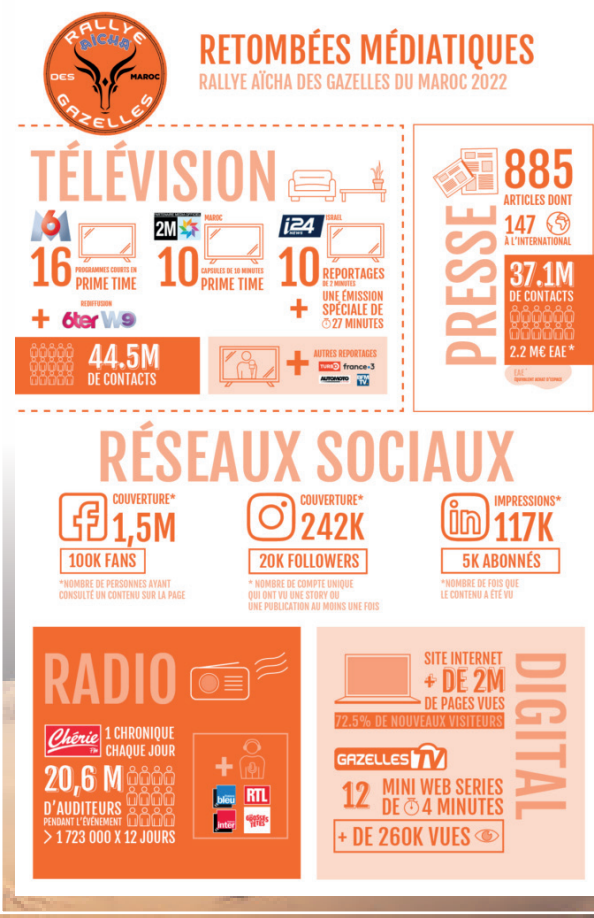
LE RALLYE, UN BUDGET

Une course d'orientation dans le désert marocain, en hors piste et sans GPS. L'objectif ? Rallier tous les points de contrôle jusqu'à l'arrivée, à l'aide d'une boussole, tout en parcourant le moins de kilomètres possible. Une navigation à l'ancienne tout au long du parcours. Notre équipe va concourir dans la catégorie 4x4 tout-terrain.

FRAIS D'INSCRIPTION	15 370 €
PRÉPARATION + PIÈCES VÉHICULES	3 000 €
ASSURANCES VÉHICULE	1 500 €
TRANSPORTS A.R. (TRAVERSÉE) (AR, essence, péage, hotel)	2 500 €
BIVOUAC ET ÉQUIPEMENTS	1 500 €
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ	1 900 €
PRÉPARATION NAVIGATION	800 €
TOTAL	26 570 €

Quels avantages pour votre entreprise ?

- De fortes retombées médiatiques nationales et internationales.
- Transmettre les valeurs de votre entreprise sur l'engagement et le challenge.
- Diffuser sur vos propres réseaux, une image de marque unique et dynamique.
- Participer à un événement éco-conçu s'appuyant sur des fortes valeurs humaines de solidarité et de partage.
- Suivre en temps réel notre avancée sur le parcours.
- Déduction fiscale (art.39.1.7 du C.G. des impôts).



SOUTENIR NOTRE ÉQUIPAGE AU RALLYE AÏCHA DES GAZELLES ÉDITION 2024

REJOINDRE L'AVENTURE TELLE MÈRE / TELLE FILLE EN 2024



NOS OFFRES DE SPONSORING

	15 000 € ET +	5000 € À 14 900 €	2500 € À 4900 €	1000 € À 2400 €	500 € À 900 €	
Invitation VIP pour 2 personnes au week-end d'arrivée des Gazelles à Essaouira (Maroc)	✓					
Bon pour un shooting portrait en studio pro	✓	✓				
Votre logo présent sur nos gilets	✓	✓	✓			
Votre logo présent sur nos casques	✓	✓	✓	✓		
Post exclusif sur les réseaux sociaux	✓	✓	✓	✓		
Invitation à nos soirées de départ et de retour	✓	✓	✓	✓	✓	
Visibilité sur les réseaux sociaux	✓	✓	✓	✓	✓	
Encart publicitaire sur notre véhicule		100 X 110 cm	50 X 110 cm	50 X 60 cm	30 X 30 cm	15 X 20 cm

Chaque offre est modulable et adaptable. Parlons-en !



BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION FISCALE :

En France, les sommes versées par les entreprises sont considérées comme des dépenses destinées à promouvoir l'image de leur entreprise et sont déductibles de leur revenu imposable - art 39.1.7 du CG des impôts.